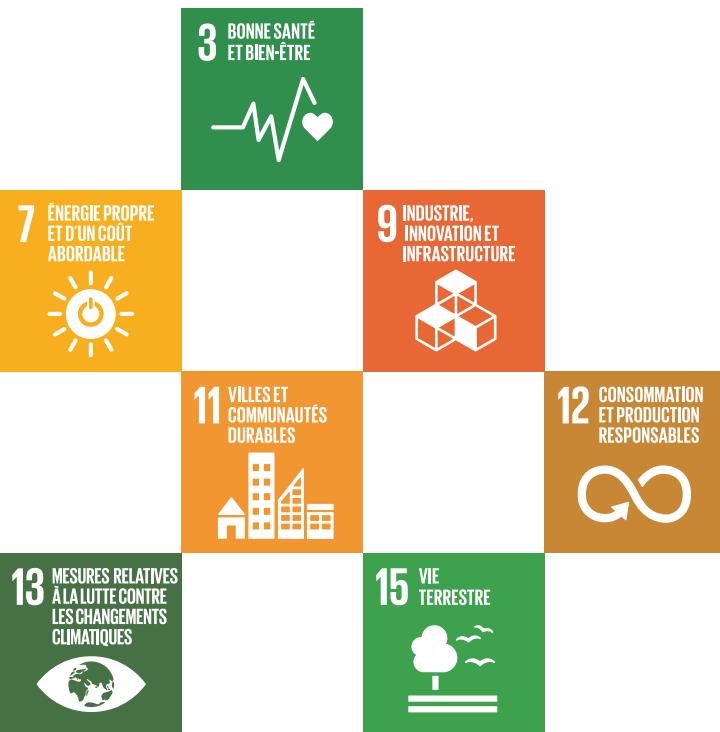




# Stratégie de durabilité 2026-2035



Office des immeubles et des constructions  
Janvier 2026



# Table des matières

Introduction	3
<b>Conditions-cadres et situation initiale</b>	4
Cadre international et national	4
Conditions-cadres cantonales	5
Analyse SWOT	6
Analyse de matérialité	7
<b>Aperçu, structure et mise en œuvre</b>	8
<b>Vision et principes</b>	10
<b>Champs d'action, objectifs et mesures</b>	11
1. Protection du climat – réduire les émissions de gaz à effet de serre en vue de la neutralité climatique	12
2. Économie circulaire et gestion des matériaux recyclables – préserver les ressources	15
3. Protéger les écosystèmes et promouvoir la biodiversité	17
4. Adaptation au changement climatique – vers un espace bâti résilient	19
5. Assurer la pérennité de la valeur économique à long terme	22
6. Répondre aux besoins sociaux et aux exigences sanitaires de l'environnement bâti	25
<b>Conditions-cadres internes de l'OIC pour la mise en œuvre de la stratégie</b>	28
Gouvernance et ressources	28
Pilotage et reporting	28
Processus et activités opérationnelles	28
Communication et développement des compétences	29
Données et technologies	29
Mesures	29
<b>Annexe</b>	32
Impressum	33

# Introduction

La durabilité constitue un principe directeur central de la Stratégie immobilière de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) du canton de Berne. La présente Stratégie de durabilité en précise les contours, elle s'adresse tant à l'OIC lui-même qu'à ses partenaires et sa clientèle, et constitue le socle de la gestion stratégique des bâtiments cantonaux tout au long de leur cycle de vie. Son objectif est de garantir un développement durable et axé sur l'avenir du portefeuille immobilier cantonal.

Conscient de son rôle d'exemple, l'OIC s'engage pleinement en faveur de la durabilité. Il aligne son action sur la perspective de neutralité climatique visée par la Suisse à l'horizon 2050, en suivant les principes du développement durable et en contribuant activement, par ses mesures, à la mise en œuvre du cadre légal et stratégique en vigueur. Il participe également à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). La Stratégie de durabilité définit la voie à suivre pour répondre à ces exigences globales.

L'OIC s'est en outre fixé des objectifs intermédiaires ambitieux : atteindre la neutralité climatique d'ici à 2040 pour l'ensemble de l'administration cantonale, et d'ici à 2035 pour la production de chaleur et la mobilité d'entreprise. L'objectif « zéro émission nette à l'horizon 2040 » englobe tant le parc immobilier détenu en propriété que les biens loués. Le domaine des bâtiments représente, en raison des grandes compétences et responsabilités incombant au canton en la matière (cf. art. 9 de la loi sur le CO<sub>2</sub>), un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'OIC définit ses propres exigences en matière de durabilité, appliquées de manière systématique à la planification, à la construction et à l'exploitation des bâtiments. Il s'appuie pour cela sur des labels reconnus tels que Minergie-A-P, Minergie-ECO et SNBS ainsi que sur des exigences spécifiques qui lui sont propres.

Face aux nouveaux défis liés à l'évolution du changement climatique, l'OIC adopte une posture proactive. Il déploie avec détermination des mesures de protection du climat et d'adaptation aux effets attendus du changement climatique, et assure leur mise en œuvre efficace et cohérente.

La Stratégie de durabilité entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Elle s'applique pour une durée de cinq ans, avec un horizon de planification fixé à 2035. Des révisions régulières viendront en garantir l'actualité et permettront, le cas échéant, d'en ajuster les contenus.

# Conditions-cadres et situation initiale

Une base analytique rigoureuse a été établie pour la Stratégie de durabilité 2026-2035. Elle repose sur l'analyse des conditions-cadres externes – notamment les exigences légales ainsi que les stratégies de la Confédération et du canton – et sur l'évaluation de la situation interne au moyen d'une analyse SWOT, qui met en relation les forces et faiblesses avec les opportunités et les risques. Cette approche a été complétée par une analyse de double matérialité, qui examine les enjeux de durabilité tant sous l'angle de leur impact environnemental et sociétal que de leur portée financière pour l'OIC. C'est sur cette base qu'a été élaborée la Stratégie de durabilité.

## Cadre international et national

### Développement durable – Agenda 2030

Depuis son adoption en 2015, l'Agenda 2030 des Nations Unies constitue le cadre politique de référence pour la Suisse. Les 17 objectifs mondiaux et les principes qui les accompagnent couvrent l'ensemble des trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale.



Les principaux cadres juridiques et stratégiques en matière de développement durable au niveau fédéral sont les suivants :

- Constitution fédérale (articles 2 et 73)
- Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD)
- Plans d'action liés à la SDD 2030
- Initiative «30by30» (15<sup>e</sup> conférence sur la diversité biologique – COP15 de la CDB)
- Stratégie Biodiversité Suisse et son plan d'action, OFEV
- Conception «Paysage suisse», OFEV

### Politique climatique et énergétique, protection de l'environnement au niveau fédéral

La politique climatique et énergétique de la Suisse s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, adopté en décembre 2015, qui vise à limiter le réchauffement planétaire bien en dessous de 2°C, et si possible à 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle.

Les principaux cadres juridiques et stratégiques qui définissent cette politique au niveau fédéral sont les suivants :

- Loi sur le climat et l'innovation (LCI)
- Ordonnance sur la protection du climat (OCl)
- Loi sur le CO<sub>2</sub>
- Loi sur l'énergie (LEne)
- Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (acte modificateur unique)
- Stratégie énergétique 2050
- Loi sur la protection de l'environnement (LPE)

## Conditions-cadres cantonales

### **Développement durable dans le canton de Berne**

Dans le canton de Berne, le développement durable (DD) est inscrit à l'échelon stratégique dans la Constitution cantonale, les programmes gouvernementaux de législature, le plan directeur cantonal ainsi que dans plusieurs stratégies sectorielles. Le cadre opérationnel s'appuie sur l'Agenda 2030. L'accent est mis sur trois domaines clés : l'économie, la société et l'environnement.

Les principaux cadres juridiques et stratégiques en matière de développement durable au niveau cantonal sont les suivants :

- Constitution du canton de Berne (ConstC)
- Programme gouvernemental de législature – Engagement 2030
- Stratégie environnementale
- Stratégie de biodiversité du canton de Berne

Dans le cadre de son objectif stratégique en matière de développement durable, le programme gouvernemental de législature – Engagement 2030 – définit les priorités suivantes :

- Usage durable des sols
- Économie circulaire
- Biodiversité
- Neutralité climatique d'ici à 2050
- Objectifs de la Stratégie énergétique

### **Politique climatique et énergétique du canton de Berne**

La politique climatique du canton de Berne vise à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, tant à l'échelle cantonale que communale. Pour l'administration cantonale, cet objectif est fixé à 2040. Dans le domaine des bâtiments, le canton dispose des plus grandes marges de manœuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en raison de ses compétences et responsabilités étendues en la matière (cf. art. 9 de la loi sur le CO<sub>2</sub>). L'objectif est d'atteindre la neutralité climatique dès 2035 pour la production de chaleur dans les bâtiments cantonaux, ainsi que pour la mobilité d'entreprise de l'administration.

Dans ce contexte, la politique énergétique joue un rôle central, car la production et la consommation d'énergie représentent la principale source d'émissions de gaz à effet de serre. Une stratégie climatique efficace repose sur une transformation en profondeur des systèmes énergétiques, en faveur des énergies renouvelables et d'une meilleure efficacité énergétique. La politique énergétique du canton de Berne se base sur la législation fédérale et cantonale sur l'énergie ainsi que sur la Stratégie énergétique du Conseil-exécutif.

La Stratégie environnementale du canton se focalise sur trois priorités : le climat, la biodiversité et le sol. Concernant le climat, elle vise à la fois une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre (mitigation) et une adaptation aux effets du changement climatique.

Les principaux cadres juridiques et stratégiques qui encadrent la politique climatique et énergétique à l'échelle cantonale sont les suivants :

- Constitution du canton de Berne (ConstC)
- Stratégie environnementale
- Stratégie énergétique du canton de Berne
- Loi cantonale sur l'énergie (LCEn)
- Ordonnance cantonale sur l'énergie (OCEn)
- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article constitutionnel 31a sur la protection du climat (réalisée par la motion «La protection du climat, une chance à saisir : un pacte vert pour le canton de Berne»), les volets adaptation au changement climatique et protection du climat sont actuellement traités séparément au niveau cantonal. La stratégie-cadre d'adaptation aux changements climatiques (SACC) ainsi que la stratégie de protection du climat du canton de Berne sont en cours d'élaboration. Leurs versions provisoires ont d'ores et déjà été intégrées à la stratégie suivante.

## Analyse SWOT

L'évaluation de la situation interne et des conditions-cadres externes, ainsi que le croisement des forces et faiblesses avec les opportunités et menaces, font ressortir les éléments suivants :

### Forces

L'ancrage stratégique du développement durable, l'adoption de normes reconnues et l'existence d'une base d'outils éprouvée constituent un socle solide.

### Opportunités

Elles découlent du rôle d'exemple assumé par le canton, des progrès technologiques, des programmes de soutien disponibles et des possibilités de coopération.

### Faiblesses

Notamment l'absence de processus de mise en œuvre, une base de données incomplète et des responsabilités mal définies représentent des défis majeurs.

### Menaces

Une forte pression liée à la mise en œuvre, des incertitudes réglementaires, l'émergence de nouveaux domaines thématiques ainsi que des contraintes en matière de ressources constituent des risques potentiels.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble approfondie des résultats de l'analyse SWOT de la situation initiale.

### Forces

- **Ancrage stratégique:** la durabilité est solidement intégrée dans la charte, les valeurs, la mission globale ainsi que dans les stratégies sectorielles (p. ex. en gestion immobilière).
- **Bases existantes:** une large base de documents, normes et outils (Stratégie immobilière, exigences en matière de durabilité, documents ISO, cartographie des risques, matrice d'impact environnemental, analyse du cycle de vie) forme un socle propice à un développement systématique.
- **Structures formalisées:** organisation décentralisée avec des interlocutrices et interlocuteurs clairement définis; le service « Construction et gestion durables » (CGD) assure un rôle central de coordination.
- **Intégration au modèle opérationnel:** la durabilité est pleinement intégrée aux activités opérationnelles et contribue activement à la réalisation des objectifs du service CGD.
- **Référencement aux standards reconnus:** recours à des standards de construction reconnus (Minergie, Minergie-P, Minergie-ECO, SNBS Gold) comme cadre de référence pour garantir la qualité.

### Faiblesses

- **Ancrage opérationnel insuffisant:** les principes et valeurs stratégiques ne se traduisent que partiellement dans les pratiques quotidiennes: les priorités stratégiques sont peu visibles dans la communication et le pilotage.
- **Manque d'alignement entre les objectifs et les mesures:** manque de cohérence entre les objectifs, les actions concrètes et les responsabilités attribuées; la stratégie reste parfois trop abstraite pour un pilotage opérationnel efficace.
- **Lacunes en matière de gouvernance et de processus:** absence de définition claire des responsabilités; cahiers des charges non actualisés et processus d'intégration des nouvelles exigences non formalisés.
- **Faiblesses dans la gestion des données et de l'information:** données disponibles incomplètes (notamment les données environnementales), mobilisation importante de ressources pour établir les bases de décision, absence d'une gestion des données intégrée.
- **Incohérences:** directives parfois contradictoires, répartition des responsabilités peu claire, faible exploitation des processus et documents ISO existants.

### Opportunités

- **Capitalisation sur les acquis:** utilisation des bases, lignes directrices (p. ex. CGNO) et priorités établies comme point de départ solide.
- **Rôle d'exemple:** nous jouons activement notre rôle de modèle.
- **Accès aux financements et technologies:** disponibilité de moyens de financement et de subventions (p. ex. pour le développement du photovoltaïque), nouvelles technologies et systèmes de données pour améliorer l'efficacité et le pilotage.
- **Coopération et échange:** mise en réseau accrue au niveau intercantonal (p. ex. via la CGNO) et intégration proactive des directives nationales.
- **Effets positifs secondaires:** amélioration de la qualité, réduction des risques par des mesures d'adaptation, baisse des coûts grâce à l'efficacité énergétique, recours à des matériaux de construction à faibles émissions.

### Menaces

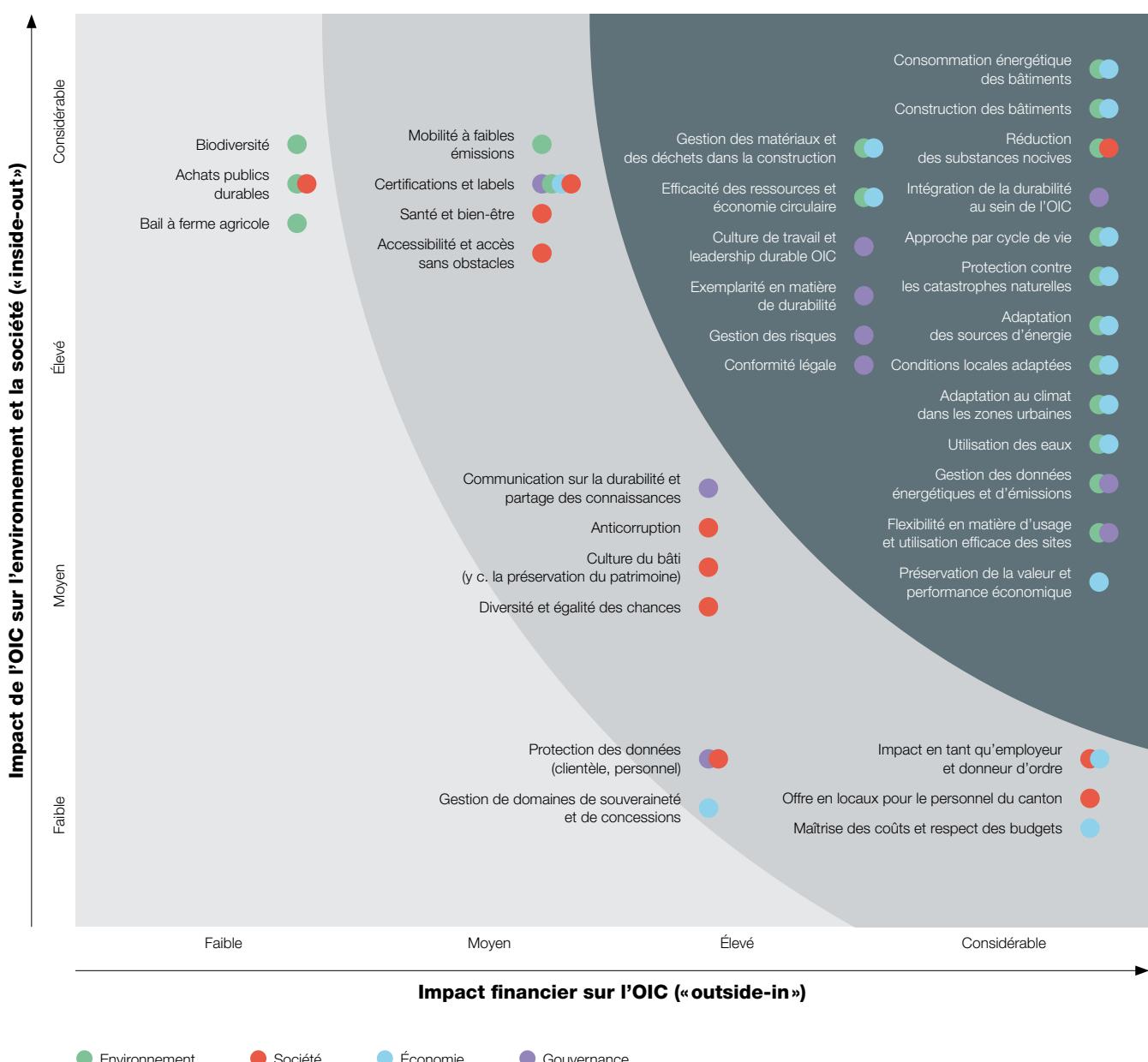
- **Forte pression liée à la mise en œuvre:** le positionnement en tant que pionnier génère des attentes élevées et renforce la pression d'agir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- **Incertitudes réglementaires:** la stratégie cantonale de protection du climat sera élaborée après celle de l'OIC, ce qui comporte un risque de chevauchements; émergence de nouveaux champs réglementaires (p. ex. polluants, émissions grises).
- **Sensibilité politique:** les mesures touchant à la mobilité ou aux habitudes établies sont susceptibles de susciter des résistances.
- **Lacunes techniques et organisationnelles:** manque de préparation sur des thématiques spécifiques telles que l'économie circulaire, la gestion des PFAS/polluants ou la construction à faibles émissions.
- **Contraintes financières et en ressources:** investissements importants requis (p. ex. pour le suivi, la gestion des données, les nouvelles technologies) face à des capacités de mise en œuvre limitées.

## Analyse de matérialité

L'Office des immeubles et des constructions (OIC) a réalisé une double analyse de matérialité, combinant l'évaluation des impacts de ses activités sur l'environnement et la société («inside-out») avec l'analyse des risques et opportunités financiers pour l'OIC («outside-in»). Cette analyse s'appuie sur les exigences légales, les évaluations internes en matière de risques ainsi que sur l'orientation stratégique de l'OIC. Elle a été menée en étroite collaboration avec le service CGD et les parties prenantes internes concernées.

L'analyse met en évidence plusieurs enjeux majeurs, en particulier dans les domaines de l'utilisation des ressources, de l'impact climatique, de la biodiversité, de la capacité d'adaptation des constructions, de la viabilité économique à long terme et des attentes sociétales. Ces thématiques constituent le socle de l'orientation stratégique de l'OIC et servent de cadre de référence pour la mise en œuvre de la Stratégie de durabilité 2026-2035.

Le graphique ci-dessous présente la classification des thèmes jugés pertinents.



# Aperçu, structure et mise en œuvre

La Stratégie de durabilité de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) s'inscrit dans une vision à long terme, avec un horizon fixé à 2040. Elle incarne l'ambition de l'OIC en matière de durabilité et constitue le cadre de référence central pour l'ensemble de la période stratégique. Véritable fil conducteur, cette stratégie oriente de manière contraignante les décisions et les actions à venir.

Elle repose sur des principes fondamentaux et sur six champs d'action. Les principes définissent l'approche de la durabilité au sein de l'OIC et en déterminent l'orientation stratégique. Les champs d'action, quant à eux, structurent les thématiques prioritaires et servent de cadre à la définition des objectifs et des mesures à mettre en œuvre. Par ailleurs, des champs d'action à dimension organisationnelle ont été définis. Ils concernent les conditions internes à l'OIC et nécessitent, pour certains, la mise en place ou le renforcement de structures spécifiques afin de garantir une mise en œuvre cohérente et efficace de la Stratégie de durabilité.

Pour la période 2026-2035, des objectifs stratégiques ont été définis pour chaque champ d'action, accompagnés de premières mesures concrètes et d'indicateurs de suivi. Chaque champ d'action est ainsi assorti d'au moins un indicateur permettant de mesurer les avancées réalisées. Lorsque ces indicateurs ne peuvent être précisément définis à ce stade, leur élaboration est prévue ultérieurement, dans le cadre de la planification de la mise en œuvre. Pour les mesures disposant de paramètres de pilotage clairs, des objectifs intermédiaires seront fixés au fil de l'avancement du processus stratégique. La collecte et la validation des indicateurs relatifs aux champs d'action, tout comme des paramètres de pilotage, nécessitent une base de données approfondie.

Afin de garantir l'atteinte des objectifs, les premières mesures s'accompagnent d'une répartition précise des responsabilités et d'un calendrier de mise en œuvre. Ces mesures seront ensuite précisées, complétées et hiérarchisées au fil du processus de pilotage stratégique. En parallèle, les ressources nécessaires seront planifiées et mobilisées de manière ciblée. Certains projets peuvent également requérir une planification à un niveau stratégique supérieur.

L'avancement sera régulièrement mesuré à l'aide d'indicateurs et de paramètres de pilotage. En cas d'évolution des conditions-cadres, les plans seront ajustés ou complétés par de nouvelles mesures afin d'assurer la poursuite des objectifs fixés. Le processus de pilotage stratégique assure ainsi la cohérence, la transparence et l'intégration durable de la Stratégie de durabilité au sein des structures, des processus et de l'organisation de l'OIC.

# Stratégie de durabilité 2026-2035

Ce graphique donne une vue d'ensemble de la stratégie globale et de ses composantes principales.

## Cadre stratégique: conditions externes et situation interne de départ

### Vision et principes

Concevoir les espaces d'aujourd'hui et de demain avec responsabilité, dans une approche durable, résiliente et adaptée aux enjeux climatiques.  
Cette vision est guidée par six principes fondamentaux.

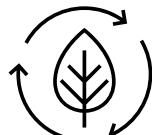
### Conditions nécessaires à la mise en œuvre – cadre de déploiement

Gouvernance et ressources | Pilotage et suivi |  
Processus et activités opérationnelles | Communication  
et montée en compétences | Données et technologies

### Champs d'action



Protection du climat – réduire les émissions de gaz à effet de serre en vue de la neutralité climatique



Économie circulaire et gestion des matériaux recyclables – préserver les ressources



Protéger les écosystèmes et promouvoir la biodiversité



Adaptation au changement climatique – vers un espace bâti résilient



Assurer la pérennité de la valeur économique à long terme



Répondre aux besoins sociaux et aux exigences sanitaires de l'environnement bâti

**Objectifs**  
Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, tant en phase de réalisation qu'en exploitation, afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2040

Développer les énergies renouvelables

**Mesures**

**Objectifs**  
Encourager la construction sur l'existant  
Utiliser des matériaux économies en ressources

**Mesures**

**Objectifs**  
Assurer la protection de la biodiversité dans l'espace bâti et sur les terres affermées

**Mesures**

**Objectifs**  
Préserver l'espace bâti et son environnement face aux phénomènes de surchauffe  
Anticiper la raréfaction des ressources induite par le changement climatique  
Protéger l'espace bâti contre les aléas naturels, météorologiques et gravitationnels

**Mesures**

**Objectifs**  
Contrôler la qualité énergétique de l'enveloppe thermique des bâtiments  
Préserver la durabilité des constructions nouvelles et existantes

**Mesures**

**Objectifs**  
Éliminer toute présence de substances nocives  
Promouvoir une culture architecturale tournée vers l'avenir  
Garantir confort et accessibilité à l'ensemble des publics concernés

**Mesures**

# Vision et principes

Nous concevons l'environnement bâti comme un modèle de référence, pensé pour répondre aux exigences d'aujourd'hui et de demain : neutre sur le plan climatique, résilient face aux changements climatiques, pérenne dans sa valeur et en harmonie avec les attentes sociétales.

La vision de durabilité de l'OIC définit l'orientation à long terme de l'office et s'articule autour des six principes suivants.

## **Un rôle d'exemple**

En tant que propriétaire et maître d'ouvrage, nous assumons une responsabilité particulière dans la préservation des ressources naturelles et la protection du climat. Cet engagement s'impose de la planification à la construction, en passant par l'exploitation et l'approvisionnement, et guide nos pratiques au quotidien.

## **Une action proactive, fondée sur l'anticipation et l'impact**

Nous identifions les opportunités et les risques dès leurs premières manifestations et participons activement aux transformations en cours, en particulier dans les domaines du changement climatique, de l'usage des ressources et de l'innovation technologique. L'OIC privilégie une approche agile, apprenante et orientée vers les résultats : les innovations font d'abord l'objet d'expérimentations dans le cadre de projets pilotes, assortis d'objectifs et d'indicateurs d'impact clairement établis. Leur déploiement à plus grande échelle n'intervient qu'une fois leur pertinence pleinement démontrée. Les ressources sont mobilisées de manière efficiente et hiérarchisées en fonction de leur impact.

## **Une vision partagée de la durabilité**

La durabilité est le fil conducteur de notre Stratégie immobilière et guide l'ensemble du cycle de vie des bâtiments cantonaux. Nos choix visent à constituer un portefeuille immobilier résilient, adapté aux évolutions futures. Nous nous engageons à intégrer les principes de suffisance, de durabilité, d'efficacité, de viabilité économique et d'utilité sociale, dans une approche systémique alliant environnement, société et économie.

## **Alignement avec les objectifs climatiques du canton**

Nous nous inscrivons dans la trajectoire de neutralité carbone définie par la Suisse et le canton de Berne à l'horizon 2050. L'administration atteindra cet objectif dès 2040, tandis que la production de chaleur et la mobilité d'entreprise seront décarbonées d'ici à 2035. Les risques climatiques font l'objet d'une identification systématique. Des mesures de protection et d'adaptation climatiques, intégrées comme norme, sont mises en œuvre afin de renforcer la résilience et de préserver la population, les infrastructures et les bases naturelles de la vie.

## **Résoudre les conflits d'objectifs et de ressources dans l'intérêt des personnes et de l'environnement**

Les conflits d'objectifs et de ressources sont examinés par les autorités compétentes sur la base de critères harmonisés : exigences légales, contribution aux objectifs, protection des personnes et de l'environnement, degré d'urgence, pérennité et rapport coût-bénéfice. Principe : la protection des personnes et de l'environnement prime sur les seuls impératifs économiques. Les décisions prises font l'objet d'une documentation claire et transparente.

## **Mise en œuvre concertée, fondée sur les données et standardisée**

La stratégie repose sur l'engagement de l'ensemble des services et une répartition claire des tâches, compétences et responsabilités (TCR). Les données relatives à la durabilité sont collectées, analysées et exploitées de manière systématique, dans une logique d'amélioration continue. Dans le cadre de planification, de construction et d'exploitation, nous appliquons des standards de construction reconnus (Minergie-P, Minergie, Minergie-ECO et SNBS, au minimum niveau Gold) et procémons à une certification rigoureuse. Notre gestion environnementale est conforme à la norme ISO 14001. Elle est complétée par des directives internes contraignantes, fondées sur les normes établies d'institutions publiques (p.ex. KBOB, ecobau).

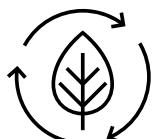
# Champs d'action, objectifs et mesures

La Stratégie de durabilité 2026-2035 de l'OIC repose sur six champs d'action. Chacun contribue, par ses objectifs et ses mesures, aux trois dimensions du développement durable – social, économique et environnemental – tout en s'inscrivant dans la dynamique des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Ces champs d'action ne sont pas cloisonnés : ils se recoupent et se renforcent mutuellement. Ainsi, la biodiversité et l'économie circulaire s'intègrent naturellement dans les enjeux de protection du climat et d'adaptation au changement climatique. Toutefois, au cours de la période stratégique à venir, ces thématiques seront abordées comme des priorités distinctes. Le champ d'action visant à assurer la pérennité de la valeur économique à long terme demeure, quant à lui, étroitement lié aux cinq autres, chacun contribuant à préserver la valeur économique à long terme. Les mesures relevant d'un champ d'action ont également des effets positifs sur un ou plusieurs autres champs. Pour des raisons de clarté, elles sont néanmoins rattachées à un seul champ d'action.



Protection du climat – réduire les émissions de gaz à effet de serre en vue de la neutralité climatique



Économie circulaire et gestion des matériaux recyclables – préserver les ressources



Protéger les écosystèmes et promouvoir la biodiversité



Adaptation au changement climatique – vers un espace bâti résilient



Assurer la pérennité de la valeur économique à long terme



Répondre aux besoins sociaux et aux exigences sanitaires de l'environnement bâti

# 1. Protection du climat – réduire les émissions de gaz à effet de serre en vue de la neutralité climatique



Le secteur du bâtiment génère, sur l'ensemble de son cycle de vie, la majorité des émissions de gaz à effet de serre. Dans le canton de Berne, il représente actuellement plus d'un quart des émissions totales. L'intégration de l'OIC à la stratégie climatique cantonale s'avère dès lors essentielle. Cette approche vise la neutralité carbone, soit l'absence d'émissions nettes, d'ici à 2050, voire dès 2040 pour l'administration cantonale. L'objectif fixé par l'OIC pour 2040 englobe à la fois son propre parc immobilier et les biens loués. Concernant les bâtiments existants, les principales sources d'émissions proviennent de l'utilisation d'énergies fossiles pour le chauffage, la production d'eau chaude et divers autres usages. À cela s'ajoute la performance énergétique insuffisante de l'enveloppe des bâtiments. Le manque de données sur cette performance constitue un obstacle majeur à une planification efficace et ciblée des rénovations.

Dans le cas des constructions nouvelles et des rénovations complètes, les émissions dites « grises » sont principalement liées à la fabrication, au transport et à la transformation de matériaux à forte intensité énergétique. Enfin, la démolition suivie d'une reconstruction aggrave considérablement le bilan carbone, en raison de l'emploi de matériaux neufs à fortes émissions et de la quantité importante de déchets générés sur les chantiers.

## Notre engagement:

Afin de réduire les émissions sur l'ensemble du cycle de vie, nous déployons une approche combinée : amélioration de l'efficacité énergétique, abandon progressif des systèmes de chauffage fossiles, analyses, stratégies de rénovation optimisées, utilisation ciblée de matériaux à faibles émissions et développement des installations photovoltaïques.

Nous concevons, construisons et exploitons nos bâtiments avec l'ambition constante de réduire leur empreinte carbone, tout au long de leur cycle de vie.



Ce champ d'action et ses objectifs contribuent à la réalisation des ODD 7 et 13.

**Impact environnemental positif, accompagné d'effets favorables sur le plan social (amélioration du confort des logements) et économique (pérennisation de la valeur, baisse des coûts d'exploitation).**

Société

Économie

Environnement

# 1. Protection du climat – réduire les émissions de gaz à effet de serre en vue de la neutralité climatique



## Objectif 1.1

### **Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, tant en phase de construction qu'en exploitation, afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2040 (chauffage et mobilité d'entreprise d'ici 2035)**

Indicateurs de pilotage:

- 1.1.1 /
- 1.1.2 Émissions de CO<sub>2</sub> et consommation d'énergie (en kWh), selon les scopes 1, 2 et 3:
  - Chauffage (scopes 1 et 2)
  - Mobilité (d'entreprise et chantier, scopes 1 et 3)
  - Électricité (exploitation des bâtiments, scope 2)
  - Construction des bâtiments (scope 3)
- 1.1.3 Consommation finale de chaleur: kWh/m<sup>2</sup> SRE par an
- 1.1.4 Mandat de projet réalisé; stratégie et plan de mise en œuvre disponibles pour le remplacement du système de chauffage
- 1.1.5 Suivi de la mise en œuvre du «remplacement des chauffages à énergie fossile» (nombre: situation actuelle, objectif, valeur planifiée, état d'avancement)
- 1.1.6 Part d'électricité renouvelable utilisée (achat et production propre) rapportée à la consommation totale
- 1.1.7 Part de bâtiments bénéficiant d'un CECB Plus, sans rénovation globale ni remplacement de chauffage prévu
- 1.1.8 Part de kilomètres parcourus sans énergie fossile pour la mobilité d'entreprise
- 1.1.9 Part de véhicules de chantier et de logistique sans énergie fossile
- 1.1.10 Suivi de la mise en œuvre des bornes de recharge installées (nombre: situation actuelle, objectif, valeur planifiée, état d'avancement)

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>1.1.1</b> Mettre en place une gestion des émissions et de l'énergie, avec un suivi continu, et l'ancrer durablement					■	AP
<b>1.1.2</b> Définir une trajectoire de réduction des émissions de CO <sub>2</sub>					■	AP
<b>1.1.3</b> Améliorer l'efficacité thermique du parc immobilier grâce à la rénovation énergétique des enveloppes des bâtiments, dans le cadre de stratégies de rénovation globales	■	■				RS GBI, RS GP
<b>1.1.4</b> Élaborer une stratégie et un plan de mise en œuvre pour le «remplacement des chauffages à énergie fossile d'ici à 2035»	■	■				RS GBI, RS GP
<b>1.1.5</b> Remplacer les chauffages fossiles d'ici à 2035, en tenant compte des coûts sur l'ensemble du cycle de vie et de la concurrence croissante autour des énergies alternatives	■	■	■			RS GBI, RS GP, RS GPC
<b>1.1.6</b> Acheter de l'électricité renouvelable via l'OIC (champ d'influence de l'OIC)				■		AP
<b>1.1.7</b> Réaliser un CECB Plus pour les bâtiments existants sans projet de rénovation globale ni de remplacement de chauffage d'ici à 2035	■			■		RS GBI, AP
<b>1.1.8</b> Poursuivre le développement d'une mobilité d'entreprise sans énergie fossile au sein de l'OIC				■		à déterminer
<b>1.1.9</b> Assurer un approvisionnement sans énergie fossile pour les véhicules de chantier et de logistique liés à la construction			■			RS GPC
<b>1.1.10</b> Déployer une infrastructure de recharge pour soutenir la mobilité d'entreprise du canton de Berne, en ligne avec l'objectif zéro émission nette à l'horizon 2035	■		■			RS GBI, RS GPC

Responsabilité des domaines ■ élevée ■ moyenne ■ faible

## Objectif 1.2

### Développer les énergies renouvelables

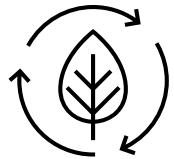
Indicateurs de pilotage:

- 1.2.2 Rapport de mise en œuvre « Développement du photovoltaïque » (situation actuelle, objectif, valeur planifiée, état d'avancement)
- Puissance installée (kWp)
  - Production annuelle (kWh)
  - Perte de production annuelle (kWh) due à des pannes
  - Part dans la consommation totale d'électricité
  - Consommation propre directe

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>1.2.1</b> Élaborer une stratégie et un plan de mise en œuvre pour le développement du photovoltaïque, en optimisant l'utilisation des surfaces disponibles et en intégrant les solutions de stockage	■	■	■	■	■	RS GBI, AP
<b>1.2.2</b> Mettre en œuvre le développement du photovoltaïque conformément à la stratégie et au plan de mise en œuvre	■	■	■	■	■	RS GBI, RS GP, RS GPC

Responsabilité des domaines ■ élevée ■ moyenne ■ faible

## 2. Économie circulaire et gestion des matériaux recyclables – préserver les ressources



Le secteur du bâtiment figure parmi les plus grands consommateurs de ressources, tant en matériaux qu'en surfaces. Il est également le principal producteur de déchets en Suisse.

La fabrication de matériaux comme le ciment, l'acier, l'aluminium ou le verre exige des quantités d'énergie particulièrement élevées. Parallèlement, les sols et certaines matières premières se raréfient ou subissent une concurrence pour l'utilisation des terres.

Au-delà de sa fonction de support à la construction ou de zone de décharge, le sol constitue le socle de notre production alimentaire. Il joue aussi un rôle clé dans la régulation du climat en stockant le carbone, en retenant l'eau et en offrant un habitat à de nombreuses espèces animales et végétales.

### Notre engagement:

Nous privilégions la transformation des bâtiments existants, la densification et des modes de construction flexibles, reposant sur des systèmes dissociables. Nous remettons en question les besoins en surface, concevons et construisons dans une perspective de long terme, tout en réduisant l'usage des matériaux. Les matériaux que nous sélectionnons sont choisis avec soin: sains, durables et compatibles avec les principes de l'économie circulaire. Notre ambition: prolonger au maximum le cycle de vie des matériaux, favoriser leur réutilisation, réduire la production de déchets et limiter le recours aux ressources vierges à forte intensité énergétique.

Nous concevons nos bâtiments selon les principes de l'économie circulaire. Parallèlement, nous limitons l'artificialisation des sols afin d'en préserver les fonctions écologiques, agricoles et climatiques.



Ce champ d'action et ses objectifs contribuent à la réalisation des ODD 9, 12 et 13.

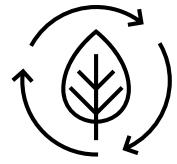
**Effets avant tout environnementaux, mais également sociétaux (préservation des ressources, réduction des concurrences concernant l'utilisation des sols) et économiques (valorisation des matières recyclables et réduction des coûts).**

Société

Économie

Environnement

## 2. Économie circulaire et gestion des matériaux recyclables – préserver les ressources



### Objectif 2.1

#### Encourager la construction sur l'existant

Indicateurs de pilotage :

- 2.1.1 Thème prioritaire dans l'étude de faisabilité
  - Développement de nouvelles zones constructibles
  - Aménagement de sites à démolir
  - Reconversion de surfaces existantes
- 2.1.2 Surface utile / surface de plancher brute; m<sup>2</sup> de surface utile par poste de travail / poste de travail par personne (personnel)
- 2.1.3 À définir

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>2.1.1</b> Avant toute nouvelle construction, examiner systématiquement la possibilité de transformer les bâtiments existants	■	■	■			RS GBI, RS GP
<b>2.1.2</b> Intégrer l'optimisation de l'espace et la densité d'occupation dès la planification	■		■			RS GBI, RS GPC
<b>2.1.3</b> Étudier la mise en place d'un système de suivi de l'occupation	■				■	RS GBI

### Objectif 2.2

#### Utiliser des matériaux économies en ressources

Indicateurs de pilotage :

- 2.2.1 Recenser les quantités de matériaux utilisés (en m<sup>3</sup> ou en kg):
  - en particulier le béton, le verre, le cuivre, l'acier, l'aluminium, la brique et le bois
- 2.2.2 À définir
  - Respecter la valeur limite des émissions de CO<sub>2</sub> conforme au standard Minergie-Eco
- 2.2.3 À définir

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>2.2.1</b> Mettre en place et ancrer durablement une gestion des ressources incluant un inventaire des composants et un suivi de la consommation des matériaux				■		AP
<b>2.2.2</b> Privilégier les matériaux recyclés ou secondaires, ainsi que ceux pouvant être recyclés ou réutilisés			■			RS GPC
<b>2.2.3</b> Éviter ou réduire les émissions grises	■	■				RS GBI, RS GP, RS GPC
<b>2.2.4</b> Définir les exigences en matière d'économie circulaire et les intégrer dans les exigences de l'OIC en matière de durabilité				■		AP

Responsabilité des domaines ■ élevée ■ moyenne ■ faible

### 3. Protéger les écosystèmes et promouvoir la biodiversité



L'environnement bâti et aménagé influe directement sur la diversité des écosystèmes : des communautés biologiques et habitats naturels jusqu'aux paysages en passant par la richesse génétique. Dans le secteur de la construction, l'artificialisation des sols, leur consommation extensive et la fragmentation des milieux entraînent une dégradation profonde de ces équilibres.

La détérioration des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité compromettent des fonctions écologiques vitales : régulation du climat, purification de l'air et de l'eau, fertilité des sols, pollinisation, sécurité alimentaire et approvisionnement en matières premières. En milieu urbain, l'absence de végétation, notamment d'arbres, accentue les phénomènes de surchauffe, en raison d'un manque d'ombrage, d'évapotranspiration et de circulation de l'air. L'imperméabilisation des sols renforce ces déséquilibres : elle entrave l'infiltration de l'eau, limite le rafraîchissement naturel, aggrave l'érosion et affaiblit les conditions nécessaires à la production alimentaire.

La faible diversité des espèces, des habitats et des ressources génétiques compromet la résilience face aux événements climatiques extrêmes et aux invasions de nuisibles. L'absence d'éléments structurants, tels que le bois mort, les mares, les prairies fleuries, les haies ou encore les toitures et façades végétalisées, altère la qualité des habitats et fragmente les continuités écologiques. Privés de corridors écologiques, les milieux naturels s'isolent, les déplacements des espèces sont entravés et les échanges génétiques s'amenuisent.

#### Notre engagement:

Nous nous engageons à concevoir et à gérer les bâtiments ainsi que les espaces extérieurs dans une approche respectueuse de la biodiversité. Cela implique la valorisation écologique des surfaces existantes, une végétalisation naturelle et adaptée aux conditions climatiques, la limitation de l'imperméabilisation des sols et l'intégration d'une infrastructure avec des trames verte et bleue interconnectées. Notre objectif est de créer une diversité d'habitats, de préserver les services écosystémiques essentiels et de renforcer la résilience des milieux face aux effets du changement climatique.

**Nous préservons et renforçons la biodiversité ainsi que le bon fonctionnement des écosystèmes sur nos immeubles.**



Ce champ d'action et ses objectifs contribuent à la réalisation des ODD 13 et 15.

**Effets avant tout environnementaux, étroitement liés à l'adaptation au changement climatique, qui participent aussi à la protection du climat en favorisant une capture durable du CO<sub>2</sub>.**

Société

Économie

Environnement

### 3. Protéger les écosystèmes et promouvoir la biodiversité



#### Objectif 3.1

#### Assurer la protection de la biodiversité dans l'espace bâti et sur les terres affermées

##### Indicateurs de pilotage :

Il s'agit ici d'indicateurs potentiels, en raison de l'absence actuelle de données. Les valeurs cibles correspondantes seront définies en collaboration avec l'OAN.

- Nombre de surfaces favorisant la biodiversité
- Proportion de contrats de bail à ferme comportant des exigences en matière de biodiversité
- Nombre d'espaces verts et d'utilité publique revalorisés

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>3.1.1</b> Adapter les exigences applicables aux contrats de bail à ferme		elevée			elevée	RS GP
<b>3.1.2</b> Élaborer des mesures pour renforcer la biodiversité dans les zones urbaines et les intégrer aux exigences de durabilité de l'OIC relatives à l'environnement urbain					elevée	AP
<b>3.1.3</b> Développer une stratégie foncière en faveur de la biodiversité, autour des axes suivants: – Zones urbaines – Forêts – Surfaces agricoles / autres terrains publics – Cours d'eau	elevée	elevée			elevée	RS GBI, RS GP, AP
<b>3.1.4</b> Mettre en place un système de suivi pour le déploiement des surfaces dédiées à la biodiversité, et l'ancrer durablement		elevée			elevée	RS GBI, RS GP, AP

Responsabilité des domaines    elevée    moyenne    faible

## 4. Adaptation au changement climatique – vers un espace bâti résilient



Le changement climatique a déjà des répercussions concrètes sur notre environnement. L'augmentation des vagues de chaleur, les périodes de sécheresse, l'évolution des régimes de précipitations, la remontée de la limite du zéro degré ainsi que l'intensification de phénomènes naturels d'origine météorologique ou gravitationnelle représentent autant de défis majeurs pour la Suisse. Située au nord des Alpes, elle se trouve particulièrement exposée à ces perturbations.

Les bâtiments sont particulièrement vulnérables : températures extrêmes, tempêtes, inondations et glissements de terrain peuvent compromettre la structure des bâtiments, leur usage ainsi que la sécurité des personnes qui s'y trouvent. Sans adaptation rapide, ces effets entraîneront des rénovations coûteuses et fortement émettrices de CO<sub>2</sub>, des réparations plus fréquentes et des interruptions d'activité. Ce champ d'action est étroitement lié à ceux de la biodiversité et de la protection du climat.

### Notre engagement:

Nos bâtiments et installations sont conçus, développés et exploités pour résister aux fortes chaleurs, aux précipitations extrêmes, aux aléas naturels et aux autres risques liés au climat. Cette approche vise à garantir leur intégrité, leur sécurité d'usage et leur valeur à long terme, tout en limitant les rénovations coûteuses et les interruptions d'activité. L'adaptation au changement climatique va toujours de pair avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous intégrons de manière systématique l'adaptation au changement climatique dans la planification, la construction et l'exploitation.



Ce champ d'action et ses objectifs contribuent à la réalisation des ODD 3, 7, 11 et 13.

Ce champ d'action recouvre les trois dimensions – environnementale, sociale et économique – et s'articule étroitement avec ceux de la biodiversité et de la protection du climat.

Société

Économie

Environnement

## 4. Adaptation au changement climatique – vers un espace bâti résilient



### Objectif 4.1

#### Préserver l'espace bâti et son environnement face aux phénomènes de surchauffe

Indicateurs de pilotage :

- 4.1.2 Rapport de mise en œuvre «Espaces extérieurs adaptés» (situation actuelle, objectif, valeur planifiée, état d'avancement)
  - Définir d'autres indicateurs
- 4.1.3 À définir

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>4.1.1</b> Élaborer des directives pour des aménagements extérieurs résilients au climat dans les zones urbanisées, et les intégrer aux exigences de durabilité de l'OIC						AP
<b>4.1.2</b> Élaborer une stratégie et un plan de mise en œuvre visant à renforcer la résilience climatique du portefeuille immobilier  Mettre en place un système de suivi, et l'ancrer durablement						RS GBI, AP
<b>4.1.3</b> Protection thermique estivale: établir des bases pour le rafraîchissement des espaces intérieurs des bâtiments						RS GPC, AP

### Objectif 4.2

#### Anticiper la raréfaction des ressources induite par le changement climatique

Indicateurs de pilotage :

- 4.2.1 À définir

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>4.2.1</b> Anticiper les évolutions et les enjeux induits par la raréfaction des ressources liée au changement climatique et adopter les mesures adéquates						AP

Responsabilité des domaines

élevée

moyenne

faible

**Objectif 4.3****Protéger l'espace bâti contre les aléas naturels, météorologiques et gravitationnels**

Indicateurs de pilotage:

4.3.1 À définir

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>4.3.1</b> Intégrer les risques naturels liés au climat (météorologiques et gravitationnels) dans la gestion des risques du portefeuille immobilier de l'OIC	Élevée	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	RS GBI

Responsabilité des domaines   ■ élevée   ■ moyenne   ■ faible

## 5. Assurer la pérennité de la valeur économique à long terme



La valeur durable d'un bâtiment repose avant tout sur sa capacité à satisfaire les exigences présentes, tout en s'adaptant aisément aux évolutions futures.

Les projets de construction nouvelle offrent une occasion privilégiée d'intégrer les principes de durabilité de façon cohérente dès la phase de conception. La dissociation des systèmes techniques, conjuguée à des concepts architecturaux adaptables (enveloppe évolutive, distribution optimisée, plans modulables), pose les bases constructives nécessaires pour assurer la flexibilité, faciliter les changements d'usage et éviter des immobilisations coûteuses. En intégrant les principes de l'économie circulaire, notamment le recours à des matériaux sains, durables et recyclables, ces bâtiments parviennent à préserver les ressources tout au long de leur cycle de vie, tout en s'adaptant aux évolutions des besoins. Les labels tels que Minergie, Minergie ECO et SNBS jouent un rôle clé dans cette démarche : ils intègrent de manière systématique des critères écologiques, économiques et sociaux, en mesurant leur impact. Au-delà de l'efficacité énergétique, ils prennent également en compte le confort, la santé, le choix des matériaux, l'économie circulaire ainsi que des enjeux sociétaux. Leurs exigences, largement en phase avec l'état actuel de la technique et également applicables dans les projets de rénovation, jouent un rôle clé dans l'assurance qualité et la préservation durable de la valeur des bâtiments. Elles sont renforcées par nos propres directives en matière de durabilité, conçues pour intervenir de manière ciblée là où les labels existants présentent des lacunes face aux exigences contemporaines ou peinent à anticiper les évolutions à venir.

Notre portefeuille se concentre néanmoins en grande partie sur le bâti existant. Dans la perspective des objectifs climatiques et de la préservation des ressources, l'intervention sur les immeubles déjà en place s'impose comme une priorité. Par rapport à une construction nouvelle, cette approche permet de réduire sensiblement les émissions de CO<sub>2</sub> ainsi que la consommation d'énergie grise. En préservant et en adaptant les structures existantes, nous assurons la pérennité du bâti, contribuons directement à la protection du climat et préservons les édifices comme éléments vivants du patrimoine culturel – porteurs d'histoire, d'identité et de continuité.

Pour préserver durablement la valeur des bâtiments et garantir leur viabilité à long terme, les rénovations doivent s'inscrire dans une démarche cohérente et globale. Cette démarche accorde une attention équivalente à la protection du climat, à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à d'autres exigences essentielles : La protection du climat repose sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et la limitation de l'énergie grise. L'adaptation au changement climatique implique la mise en œuvre de solutions robustes et durables pour atténuer les effets des fortes chaleurs estivales et se prémunir contre les précipitations extrêmes, les inondations ou autres aléas naturels. L'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en polluants améliore également la qualité de l'air intérieur et le bien-être des utilisatrices et utilisateurs des bâtiments, tandis que le recours à des matériaux recyclables favorise une gestion durable des ressources et soutient une économie circulaire. La rentabilité ne devrait pas se mesurer uniquement à l'aune de l'investissement initial, mais s'apprécier à l'échelle du cycle de vie complet du bâtiment. Les rénovations isolées de composants énergétiques, si elles ne s'intègrent pas dans une démarche globale et cohérente, sont à proscrire.

Les concepts de rénovation globale constituent un levier central pour assurer la durabilité du parc immobilier. Fondés sur des données fiables relatives à l'état, à la qualité et aux performances énergétiques des bâtiments, ils offrent un cadre stratégique permettant de définir des objectifs, de hiérarchiser les actions à mener et d'en coordonner la mise en œuvre, tant au niveau du calendrier que du contenu. Ils intègrent des dimensions écologiques, économiques et sociales afin de garantir, tout au long du cycle de vie

**Nous assurons la valeur économique à long terme de nos biens immobiliers.**



Ce champ d'action et ses objectifs contribuent à la réalisation des ODD 9 et 12.

**Ce champ d'action exerce une influence marquée sur les dimensions économique, environnementale et sociale. Il bénéficie par ailleurs des effets positifs de l'ensemble des autres champs d'action, notamment la protection du climat, l'économie circulaire et la biodiversité.**

Société

Économie

Environnement

des bâtiments, des standards élevés en matière de performance environnementale, de rentabilité et de responsabilité sociétale.

La performance énergétique de l'enveloppe thermique du bâtiment, ainsi que l'efficacité des installations techniques, déterminent en grande partie le niveau énergétique d'un bâtiment. Des améliorations dans ces domaines permettent de réduire les besoins en énergie, de diminuer les coûts d'exploitation et de limiter les émissions de CO<sub>2</sub>.

L'analyse systématique des coûts du cycle de vie offre une base économique rigoureuse pour comparer les différentes options de rénovation sur l'ensemble de leur durée d'exploitation. Toutefois, pour évaluer pleinement leur durabilité, il convient d'y associer des approches complémentaires telles que l'analyse du cycle de vie ou des évaluations multicritères. Sur cette base, il devient possible d'identifier des mesures susceptibles de réduire durablement les coûts d'exploitation et les émissions, tout en améliorant la rentabilité globale.

Disposer de données fiables sur l'enveloppe, les équipements techniques et l'état général des bâtiments est essentiel pour fonder des décisions éclairées et tournées vers l'avenir. Une collecte rigoureuse et une mise à jour régulière de ces informations permettent d'évaluer avec précision les besoins énergétiques, les coûts d'exploitation, les émissions de CO<sub>2</sub> ainsi que les dépenses sur l'ensemble du cycle de vie. Elles constituent un levier stratégique pour orienter le parc immobilier vers la neutralité carbone et assurer sa rentabilité à long terme.

#### **Notre engagement:**

Pour les nouvelles constructions et les rénovations complètes, nous appliquons des normes telles que Minergie-A-P, Minergie-ECO et SNBS, complétées par les propres exigences de l'OIC en matière de durabilité. Les projets de rénovation s'inscrivent dans une approche globale. Les interventions partielles sur des éléments ou installations énergétiquement déterminants sont évitées ou intégrées dans un concept de rénovation cohérent. Les données relatives à la performance énergétique de l'enveloppe thermique des bâtiments sont collectées de manière centralisée et transparente, et conservées durablement.

## 5. Assurer la pérennité de la valeur économique à long terme



### Objectif 5.1 Contrôler la qualité énergétique de l'enveloppe thermique des bâtiments

## Indicateurs de pilotage :

- Nombre de bâtiments avec un calcul selon la norme SIA 380/1 (nouvelle construction, rénovation complète) ou un CECB
- Nombre de bâtiments dont les résultats sont enregistrés de manière centralisée et exploitables

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>5.1.1</b> Mettre en place un suivi de la qualité énergétique de l'enveloppe thermique des bâtiments					■	AP
<b>5.1.2</b> Assurer un suivi continu				■		AP

### Objectif 5.2 Constructions neuves et existantes durables

## Indicateurs de pilotage :

## vision par portefeuille :

- 5.2.1 Nombre et surface des bâtiments disposant d'une stratégie de rénovation globale
- 5.2.2 Nombre et surface des bâtiments disposant d'un CECB
- 5.2.3 À définir, processus et contrôle spécialisé
- 5.2.4 Part de la surface des nouvelles constructions et des rénovations globales certifiées (y.c. également requises)

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>5.2.1</b> Pour chaque bâtiment existant, un concept de rénovation globale est élaboré et mis en œuvre	■	■				RS GBI, RS GP
<b>5.2.2</b> En cas d'intervention sur des éléments constructifs ayant un impact énergétique, un CECB Plus est établi	■	■	■			RS GBI
<b>5.2.3</b> Les exigences de l'OIC en matière de durabilité sont appliquées tout au long du processus de planification et sur l'ensemble du cycle de vie des biens immobiliers	■	■	■	■		RS GBI, RS GP, RS GPC, AP
<b>5.2.4</b> Les nouvelles constructions et les rénovations globales sont certifiées Minergie-ECO et SNBS Gold	■	■	■		■	RS GBI, RS GP, RS GPC

Responsabilité des domaines ■ élevée ■ moyenne ■ faible

## 6. Répondre aux besoins sociaux et aux exigences sanitaires de l'environnement bâti



Les bâtiments jouent un rôle déterminant dans la santé, le bien-être et la participation sociale des individus. Le confort thermique, la qualité de l'air intérieur, l'apport en lumière naturelle, le confort acoustique ainsi que le recours à des matériaux non nocifs constituent des exigences sanitaires fondamentales. Leur non-respect peut entraîner des atteintes à la santé, une baisse de performances et une dégradation de la qualité des espaces de séjour.

La dimension sociale est tout aussi centrale. L'accessibilité, l'inclusion, l'accès abordable aux espaces, la flexibilité des usages et la préservation du patrimoine bâti à valeur culturelle répondent à des enjeux sociaux majeurs.

Des insuffisances dans ces domaines peuvent conduire à des vacances, une augmentation des coûts d'exploitation, des besoins de rénovation plus importants et une perte d'acceptabilité sociale. Le changement climatique renforce encore ces exigences : la protection contre la chaleur, l'ombrage, une ventilation efficace et le recours à des matériaux adaptés aux conditions climatiques deviennent des leviers essentiels pour garantir le confort et préserver la santé des usagères et usagers.

L'approvisionnement durable constitue un levier essentiel. Il établit des conditions-cadres fiables pour des prestations de construction économiquement viables, respectueuses de l'environnement et socialement responsables. Fondé sur des procédures transparentes, des conditions de concurrence équitables et une prévention rigoureuse de la corruption, il contribue à renforcer l'intégrité des processus de construction publics. L'intégration de critères écologiques et sociaux dans les décisions d'approvisionnement et d'attribution permet d'inscrire la construction dans une approche globale de durabilité et de soutenir un développement responsable à long terme sur l'ensemble du cycle de vie.

### Notre engagement :

Nous privilégions des matériaux et des méthodes de construction exempts de substances nocives afin de concevoir des bâtiments sains et respectueux de l'environnement. Une politique d'approvisionnement durable garantit des processus de construction équitables, écologiques et socialement responsables. Les critères de durabilité sont systématiquement intégrés aux concours d'architecture et de planification ainsi qu'aux appels d'offres et aux procédures d'attribution. L'accessibilité et la qualité d'usage sont conçues pour répondre aux besoins de tous les publics.

**Nous créons et préservons des espaces sains, inclusifs et culturellement riches, pensés pour répondre aux besoins de la société et assumer pleinement leur responsabilité écologique – en privilégiant un approvisionnement durable.**



Ce champ d'action et ses objectifs contribuent à la réalisation des ODD 3 et 11.

**Ce champ d'action concerne principalement la dimension sociale, mais a également des répercussions importantes sur l'environnement et l'économie. Il est étroitement lié à la préservation de la valeur économique à long terme ainsi qu'à la protection des écosystèmes et de la biodiversité.**

Société

Économie

Environnement

## 6. Répondre aux besoins sociaux et aux exigences sanitaires de l'environnement bâti



### Objectif 6.1 Garantir l'absence de substances nocives

Indicateurs de pilotage :

- Parc immobilier (vision portefeuille) :
  - Part des bâtiments contenant des substances nocives
  - Part des bâtiments avec des substances nocives partiellement éliminées
  - Part des bâtiments exempts de substances nocives
  - Part des bâtiments dont les substances nocives ont été éliminées
  - Substances nocives (encore) présentes dans les bâtiments
- Constructions nouvelles
  - Mesures et contrôles des substances nocives (ecobau)

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>6.1.1</b> Mettre en place une gestion des substances nocives pour les bâtiments existants (gestion des données, processus, TCR, exigences, etc.)	■					RS GBI
<b>6.1.2</b> Planifier et construire des bâtiments neufs sans substances nocives			■			RS GPC

### Objectif 6.2 Promouvoir une culture architecturale tournée vers l'avenir

Indicateurs de pilotage :

- Intégrer et appliquer les critères et exigences en matière de durabilité dans tous les concours

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>6.2.1</b> Intégrer les critères de durabilité dans les concours d'architecture	■	■	■			RS GBI, RS GP, RS GPC
<b>6.2.2</b> Définir des critères de durabilité pour les concours d'architecture, les intégrer dans le processus et veiller à leur représentation au sein du jury				■		AP
<b>6.2.3</b> Lorsque les exigences en matière de durabilité ne sont pas suffisamment prises en compte dans un projet de concours, des mesures concrètes d'amélioration sont formulées dans le rapport d'évaluation du projet	■	■	■	■		RS GBI, RS GP, RS GPC, AP

Responsabilité des domaines ■ élevée ■ moyenne ■ faible

### Objectif 6.3

#### Garantir confort et accessibilité à l'ensemble des publics concernés

Indicateurs de pilotage:

- Accessibilité: application des exigences de la norme SIA 550 pour toutes les constructions nouvelles et les rénovations

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>6.3.1</b> Mise en œuvre des directives existantes	■	■	■			RS GBI, RS GP, RS GPC

### Objectif 6.4

#### Achats durables

Indicateurs de pilotage:

- Appels d'offres: intégration complète (100%) des exigences dans les documents d'appel d'offres

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>6.4.1</b> Définir des critères de durabilité applicables aux appels d'offres et aux procédures d'attribution concernant les prestations de construction et de services				■		AP
<b>6.4.2</b> Intégration obligatoire des critères de durabilité (cf. point 6.4.1) dans les appels d'offres et les procédures d'attribution pour les prestations de construction et de services. L'évaluation ne se limite pas aux coûts d'acquisition: elle prend également en compte les impacts écologiques et sociaux sur l'ensemble du cycle de vie	■	■	■	■	■	RS GBI, RS GP, RS GPC, AP, SD

Responsabilité des domaines ■ élevée ■ moyenne ■ faible

# Conditions-cadres internes de l'OIC pour la mise en œuvre de la stratégie

Afin d'assurer un déploiement efficace de la Stratégie de durabilité de l'OIC, il est impératif de mettre en place rapidement des conditions-cadres solides : des structures claires, une gouvernance transparente ainsi que des bases fiables en matière d'organisation, de processus, de communication et de gestion des données. Des responsabilités clairement définies et des ressources suffisantes garantissent une mise en œuvre ciblée des mesures. Un système de reporting basé sur les données renforce la transparence, permet un pilotage actif et favorise des ajustements rapides en cas d'écart. Les processus sont conçus de manière à intégrer de façon systématique les exigences de durabilité dans l'ensemble des activités opérationnelles. Une communication claire et des formations ciblées favorisent une compréhension commune des enjeux et encouragent l'engagement actif des collaboratrices et collaborateurs. Par ailleurs, une infrastructure robuste en matière de données et de technologies sera instaurée pour soutenir une prise de décision éclairée et garantir l'ancrage durable de la stratégie au sein de l'organisation. Le plan de mise en œuvre détaillé sera élaboré une fois la stratégie validée.

## Gouvernance et ressources

L'OIC définit clairement les responsabilités, les compétences décisionnelles ainsi que les domaines d'attribution. Le service Construction et gestion durables (CGD) bénéficie d'un renforcement opérationnel ; les profils de rôle de ses membres internes sont révisés et mis en œuvre. Afin de garantir une mise en œuvre efficace de la stratégie, la direction de l'OIC mobilise les ressources humaines, financières et techniques nécessaires, tout en définissant des priorités claires en cas de conflit d'allocation. Elle assure la responsabilité tant de la planification que de l'exécution. L'ensemble du personnel est impliqué dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie et la réalisation des objectifs définis. Les axes stratégiques sont déclinés en mandats concrets, clarifiant ainsi les responsabilités et valorisant les contributions individuelles.

## Pilotage et reporting

Pour mettre en œuvre les mesures stratégiques, un système de reporting fondé sur des indicateurs clés de performance (KPI) et sur des données est mis en place, avec des rapports réguliers. À cette fin, les bases nécessaires sont établies et des processus sont définis afin de garantir un pilotage cohérent et un suivi efficace de l'impact des actions engagées. Ce cadre permet de garantir la transparence, d'exercer un contrôle continu et de favoriser une gestion proactive et réactive. Un suivi permanent facilite l'identification rapide des effets produits par les mesures mises en place, tout comme la détection d'éventuels écarts par rapport aux objectifs fixés. Il offre ainsi la possibilité de valoriser les succès et d'ajuster la trajectoire en temps utile. En cas de retard, des mesures d'accélération sont prévues.

## Processus et activités opérationnelles

Le système de gestion de l'OIC fait l'objet d'un suivi et d'une amélioration continuus afin d'assurer le respect et l'intégration systématique des exigences de durabilité dans l'ensemble des processus, et leur application cohérente à toutes les activités opérationnelles. Dans le cadre de la planification des mesures individuelles, les processus existants sont ajustés ou de nouveaux sont définis, en fonction des besoins identifiés.

## Communication et développement des compétences

Une communication interne claire et ciblée a été instaurée afin de permettre à chaque collaboratrice ou collaborateur de bien appréhender ses missions et les objectifs associés, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale. En parallèle, des formations spécifiques sont dispensées pour favoriser une compréhension commune des enjeux de la construction durable et renforcer les compétences techniques requises. La transparence dans l'atteinte des objectifs est assurée par des retours réguliers, offrant à chacun une visibilité claire sur les avancées et les résultats obtenus.

## Données et technologies

Une gestion proactive et un reporting efficace s'appuient sur une base de données rigoureuse. Les données manquantes sont identifiées, collectées de manière systématique, puis traitées de façon appropriée. Une attention particulière est accordée à la surveillance énergétique, qui implique une collecte et une analyse approfondies des données. Cette démarche vise à garantir la transparence de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub>, tout en identifiant les leviers d'optimisation et en définissant des mesures concrètes d'amélioration. Des outils et technologies d'appui viennent compléter ce dispositif, garantissant transparence, prévisibilité et cohérence dans le pilotage. Ils constituent ainsi une base fiable pour une mise en œuvre de la stratégie à la fois efficace, durable et fondée sur les données.

## Mesures

Le tableau résume les mesures prévues pour chaque champ d'action organisationnel :

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>7.1.1</b> Réorganisation interne du service CGD : élaborer un concept de services spécialisés intégrant un cadre de gouvernance						AP
<b>7.1.2</b> Réorganisation interne du service CGD : doter les membres internes du service CGD des ressources nécessaires, sur la base du point 7.1.1						RS GBI, RS GP, RS GPC
<b>7.1.3</b> Allouer les ressources nécessaires à la planification de la mise en œuvre de la stratégie						RS GBI, RS GP, RS GPC, AP, CD SD

Responsabilité des domaines    élevée    moyenne    faible

**Objectif 7.2****Définir et instaurer des mécanismes de pilotage et de reporting des avancées en matière de durabilité**

<b>Mesures</b>	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>7.2.1</b> Concevoir et mettre en œuvre un dispositif de pilotage et de reporting pour la mise en œuvre de la stratégie et le suivi des exigences de durabilité					■	AP
<b>7.2.2</b> Mettre en place un cockpit écologique et énergétique, l'exploiter, l'adapter et le faire évoluer conformément au point 7.2.1	■	■	■	■	■	AP

**Objectif 7.3****Intégrer les exigences en matière de durabilité dans les processus et les activités opérationnelles**

<b>Mesures</b>	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>7.3.1</b> Vérifier que les processus existants, les exigences et les outils prennent correctement en compte les exigences de durabilité : les adapter si nécessaire, ou développer de nouveaux processus, directives et outils	■	■	■	■	■	AP

**Objectif 7.4****Communiquer la Stratégie de durabilité et développer les compétences nécessaires**

<b>Mesures</b>	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>7.4.1</b> Élaborer un plan de communication pour la Stratégie de durabilité de l'OIC				■		AP
<b>7.4.2</b> Mettre en œuvre les mesures de communication	■	■	■	■	■	AP
<b>7.4.3</b> Concevoir un programme de formation en matière de durabilité	■	■	■	■	■	AP
<b>7.4.4</b> Mettre en place les mesures de formation	■	■	■	■	■	RS GBI, RS GP, RS GPC, AP

Responsabilité des domaines ■ élevée ■ moyenne ■ faible

**Objectif 7.5**  
**Favoriser l'utilisation des données et des technologies**

Mesures	Divisions concernées					Membre responsable du CD
	GBI	GP	GPC	État-major	SD	
<b>7.5.1</b> Identifier les lacunes en matière de données liées à la durabilité					■	AP
<b>7.5.2</b> Définir et instaurer un processus standardisé pour la collecte et l'acquisition des données manquantes					■	CD SD
<b>7.5.3</b> Désigner et former les personnes responsables de la collecte systématique de ces données					■	CD SD
<b>7.5.4</b> Assurer la collecte des données manquantes par les personnes désignées	■	■	■			RS GBI, RS GP, RS GPC
<b>7.5.5</b> Mettre à jour et enregistrer régulièrement les données par les personnes responsables	■	■	■			RS GBI, RS GP, RS GPC
<b>7.5.6</b> Réaliser des contrôles afin de détecter rapidement les données manquantes et en lancer la collecte					■	CD SD
<b>7.5.7</b> Définir et mettre à disposition un espace de stockage centralisé pour les données issues des processus opérationnels et nécessaires au service CGD				■	■	CD SD
<b>7.5.8</b> Identifier, sélectionner, acquérir et déployer les outils adéquats pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie				■		AP

Responsabilité des domaines ■ élevée ■ moyenne ■ faible

# Annexe



## 3 – Santé et bien-être

L'objectif n°3 vise à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être pour toutes et tous, à chaque étape de la vie.



## 7 – Énergie propre et abordable

L'objectif n°7 soutient un accès universel à une énergie fiable, moderne et financièrement accessible, tout en encourageant l'efficacité énergétique et le développement des sources renouvelables.



## 9 – Industrie, innovation et infrastructure

L'objectif n°9 met en avant la nécessité de développer des infrastructures résilientes et durables. Pour y parvenir d'ici à 2030, il est essentiel d'optimiser l'utilisation des ressources, de favoriser les technologies propres, les procédés industriels écologiques ainsi que de renforcer l'éducation, la recherche et l'innovation. Des investissements ciblés dans les infrastructures durables permettent de stimuler la croissance économique, de générer des emplois et de soutenir une prospérité à long terme.



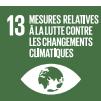
## 11 – Villes et communautés durables

L'objectif n°11 entend transformer les villes et les agglomérations en espaces inclusifs, sûrs, résilients et durables. Il prévoit notamment de réduire l'empreinte environnementale par habitant, en améliorant la qualité de l'air et la gestion des déchets.



## 12 – Consommation et production responsables

L'objectif n°12 appelle à une utilisation durable des ressources naturelles, à la réduction des déchets et à leur réintégration dans les cycles de production, conformément aux principes de l'économie circulaire.



## 13 – Lutte contre les changements climatiques

L'objectif n°13 encourage la prise de mesures pour lutter contre le changement climatique, tout en renforçant les capacités d'adaptation face à ses effets.



## 15 – Vie terrestre

L'objectif n°15 appelle à la protection, à la restauration et à la gestion durable des écosystèmes terrestres. Il souligne la nécessité de gérer les forêts de façon responsable, de lutter contre la désertification et la dégradation des sols et de préserver la biodiversité.

**Impressum**

Édition:

Office des immeubles et des constructions  
du canton de Berne, service Construction et  
gestion durables (service CGD)

Direction du projet:

Susanne Pidoux, cheffe du service CGD

Soutien externe:

Anne-Käthi Leuenberger, SUSFORMERS GmbH

Conception et graphiques:

Scarton Stingelin AG, Liebefeld Berne

Traduction:

Service linguistique de la Direction des travaux  
publics et des transports

Janvier 2026

**Contact**

Direction des travaux publics et des transports  
du canton de Berne  
Office des immeubles et des constructions

Reiterstrasse 11  
3013 Berne  
+41 31 633 34 11  
info.agg@be.ch  
www.be.ch/oic